



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 janvier 2008
Français
Original : espagnol

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Points 17 et 18 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

**Lettre datée du 24 janvier 2008, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration du Ministère des relations extérieures de Cuba, en date du 23 janvier 2008, sur la récente escalade des agressions du Gouvernement israélien contre la population palestinienne, en particulier dans la bande de Gaza (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 17 et 18 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Rodrigo **Malmierca Díaz**



**Annexe à la lettre datée du 24 janvier 2008 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration du Ministère des relations extérieures de Cuba

Le Ministère des relations extérieures de la République de Cuba a suivi avec une extrême préoccupation la récente escalade des agressions du Gouvernement israélien contre la population palestinienne, qui ont causé des dizaines de morts et de blessés.

Le Ministère des relations extérieures estime que le siège de la bande de Gaza, notamment la coupure de l'électricité et l'arrêt de l'acheminement de denrées alimentaires à un million et demi de civils palestiniens, en violation flagrante du droit international et des Conventions de Genève de 1949, est un acte inadmissible et criminel.

Le Ministère des relations extérieures de la République de Cuba condamne, de la façon la plus énergique, ces actes du Gouvernement israélien, destinés à anéantir et à réduire par la faim et la soif le peuple palestinien, notamment les enfants, les femmes, les personnes malades et les personnes âgées qui subissent l'occupation illégale par la force de leur territoire et sont victimes d'un châtement collectif inhumain que leur infligent encore une fois les forces d'occupation.

Le Ministère des relations extérieures de la République de Cuba exige que le Gouvernement israélien lève immédiatement le blocus inhumain de la bande de Gaza et demande à la communauté internationale de se mobiliser pour exiger le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment la création d'un État indépendant et souverain, ayant pour capitale Jérusalem-Est, et la restitution sans conditions de tous les territoires arabes occupés en juin 1967, en tant qu'unique moyen de parvenir à une paix juste et durable pour tous les peuples de la région.

La Havane, le 23 janvier 2008